

## **RFSOs 1000169632 and 1000189534**

### **QUESTION 2:**

The solicitation indicates that sample speeches must have been "completed under a tight timeline (delivered within 24 hours of the request)."

Is it acceptable to submit sample speeches completed over a weekend and/or holiday (i.e. requested on Friday and statutory due Monday; or requested the day before a statutory holiday and delivered the day after the holiday)?

### **ANSWER 2:**

"INAC very frequently requires speeches delivered within 24 hours of the request, which is why we require samples of speeches delivered to that specific deadline."

### **QUESTION 3:**

A quote from R3 of the Solicitation: "references must be for the M2 and R2 samples for speech writing services in the form of a Keynote address, Event speech or Parliamentary speech completed within two years of the closing date of this RFSO."

According to this statement, the references must relate directly to the speeches provided as samples. Are references that don't relate directly to the sample speeches but are from the same clients as the sample speeches acceptable?

### **ANSWER 3:**

We will accept references that are from the same clients, but don't relate specifically to the sample speeches.

---

## **DOCs 1000169632 et 1000189534**

### **QUESTION 2**

L'invitation indique que les échantillons de discours fournis doivent avoir été « achevés dans un délai serré (livré dans les 24 heures suivant la demande) ». Est-il acceptable de présenter des échantillons qui ont été rédigés pendant la fin de semaine ou un jour férié (c.-à-d. les échantillons demandés le vendredi et devant être soumis le lundi, ou ceux demandés le jour avant un congé férié et devant être soumis le jour après le congé)?

### **RÉPONSE 2**

AANC demande très souvent que les discours soient livrés dans un délai de 24 heures. Par conséquent, nous accepterons seulement des échantillons de discours livrés à l'intérieur de ce délai spécifique. Les discours livrés au cours de la fin de semaine ne s'appliquent pas.

### **QUESTION 3**

Passage tiré du C3 de la demande d'offres à commandes : Les références fournies doivent correspondre à des services de rédaction de discours livrés sous forme d'un discours-programme, d'un discours pour

un événement ou d'un discours parlementaire, conformément aux critères O2 et C2, et ce, dans les deux années précédant la date de clôture de la présente demande d'offres à commandes.

Conformément à cet énoncé, les références doivent être directement liées aux discours fournis à titre d'échantillons. Les références qui ne sont pas directement liées aux échantillons de discours, mais qui proviennent du même client, sont-elles acceptables?

### **RÉPONSE 3**

Nous accepterons les références du même client, mais qui ne sont pas expressément liées aux échantillons de discours.